



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA VILLE DE MIRANDE (CONFORMEMENT A L'ARTICLE 2313-1 DU CGCT)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

L'ordonnateur (=le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget de la Ville comporte le budget principal et 3 budgets annexes.

Suite au vote de la loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), l'article 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette synthèse, ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, doivent être mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le présent document a vocation à répondre à cette nouvelle obligation.

Préambule

Dans la continuité des exercices précédents, le budget 2025 s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile pour les collectivités locales avec une conjoncture économique qui reste compliquée. Le Budget 2025 se veut volontariste avec des engagements forts en termes de gestion et de maîtrise de notre dette.

Sur la base d'objectifs de gestion clairs et transparents, le Budget 2025 est la traduction des fils conducteurs de l'action municipale présentés lors des orientations budgétaires à savoir :

- > Le maintien d'un service public de qualité rendu aux usagers ;
 - > La poursuite des investissements structurants pour l'avenir de la Ville. C'est l'essence même des projets menés par la municipalité.
- Cela se traduira en 2025 par la poursuite des travaux engagés dans le cadre de la rénovation des bâtiments communaux. Mais cela se traduira également par des opérations de réfection de la voirie communale.

I. Vue générale du Budget Primitif de la Ville 2025

Recettes		
F	Atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel)	1 000,00
F	Produits des services (concession cimetière - Redevances occupation du domaine public,)	156 500,00
F	Impôts et taxes (impôts locaux, Taxe conso finale électricité, Attribution de compensation, Droits mutation...)	2 369 033,67
F	Dotations et participations (DGF, DSR, Compensations exonérations TH, TFB, TFNB)	1 517 243,00
F	Autres produits gestion courante (revenus des immeubles)	132 150,00
F	Produits exceptionnels (rbmt. Assurances, ...)	42 900,00
F	Produits financiers (intérêts parts sociales)	7 266,36
F	Produits immobilisés (travaux en régie)	177 340,00
F	Excédent de fonctionnement reporté	332 136,97
I	Dotations Fonds divers Réserves (FCTVA, Taxe d'aménagement, ...)	311 944,11
I	Emprunt réalisé	698 778,00
I	Subventions reçues	745 928,89
I	Autres immobilisations financières (cautions perçues)	55 542,00
I	Cessions	350 000,00
I	Opérations d'ordres (amortissements)	232 000,00
I	Autofinancement reçu de la section de fonctionnement	408 450,00
TOTAL DES RECETTES		7 538 213,00
<i>Total des recettes de fonctionnement (F)</i>		<i>4 735 570,00</i>
<i>Total des recettes d'investissement (I)</i>		<i>2 802 643,00</i>
Dépenses		
F	Charges générales (élect., eau, assainissement, carburant, combustibles, fournitures, location matériel, entretien bâtiments/voirie/réseau /matériel, honoraires, téléphone/internet, timbres, assurances, ...)	1 089 200,00
F	Charges personnel	2 156 000,00
F	Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions versées aux associations, aux budgets annexes)	737 580,00
F	Charges financières (intérêt bancaires)	103 340,00
F	Charges exceptionnelles (annulation de titres)	9 000,00
F	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	232 000,00
F	Autofinancement versé à la section d'investissement	408 450,00
I	Remboursement emprunt	515 000,00
I	Immobilisation incorporelles (PLU + subventions associations)	12 000,00
I	Immobilisation corporelles (travaux bâtiments, voirie, achats matériels, ...)	2 065 800,00
I	Déficit d'investissement reporté	166 742,50
I	Opérations d'ordres et opérations spécifiques (amortissement, ...)	43 100,50
TOTAL DES DEPENSES		7 538 213,00
<i>Total des dépenses de fonctionnement (F)</i>		<i>4 735 570,00</i>
<i>Total des dépenses d'investissement (I)</i>		<i>2 802 643,00</i>

La section de fonctionnement :

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour faire face à la baisse des recettes

➤ *Les dépenses de fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement, s'élèveraient à 4 735 570 € en 2025 contre un montant de 4 222 024,79 € réalisé en 2024. Elles se composent :

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 032-213202567-20250410-DCM_25_03_06-BF

- des charges à caractère générale (eau, électricité, gaz, carburants, fournitures diverses, ...) pour 1 089 200 €
- des dépenses de personnel, évaluées à 2 156 000 €, prennent en compte :
 - les avances d'échelon = 6 000 €
 - le paiement jours CET = 4 500 €
 - la hausse des participations employeur prévoyance / mutuelle = 1 350 €
 - la hausse cotisation CNRACL : 28 000 €
 - le recrutement d'un DST adjoint (7 mois) : 27 000 €.

Au 01/01/2025, Le Budget Principal compte 49 agents titulaires.

- des autres charges de gestion qui englobent, notamment, les subventions aux associations pour un montant de 59 750 € ainsi que les subventions au budget annexe Régie Culturelle pour 317 211 € et aux Budgets Centre Communal d'Action Sociale/Résidence de Lézian pour 74 095 €.

NOM de l'ASSOCIATION	Proposition Subventions 2024	Subventions versées 2024	Proposition Subventions 2025
ADPC32 Mirande			200,00 €
APE Ecole Publique Elie Duffort	360,00 €	360,00 €	
ACAA	4 050,00 €	4 050,00 €	
Amicale des employés municipaux	1 890,00 €	1 890,00 €	1 950,00 €
Association Mirande Informatique	405,00 €	405,00 €	250,00 €
Association Anciens combattants	200,00 €	200,00 €	
Archerie Mirandaise	270,00 €	270,00 €	200,00 €
Basket Club Mirandais	900,00 €	900,00 €	800,00 €
Bleuets Mirandais	900,00 €	900,00 €	
Club Mirandais de Canoë Kayak	2 310,00 €	2 310,00 €	800,00 €
Comité de jumelage	3 800,00 €	3 800,00 €	12 000,00 €
Comité des fêtes	18 200,00 €	18 200,00 €	11 350,00 €
Les Bals Mirandais	0,00 €		1 500,00 €
CPIE Gascogne Nature Environnement	360,00 €	360,00 €	250,00 €
Croix Rouge	1 080,00 €	1 080,00 €	1 200,00 €
EABXV	11 700,00 €	11 700,00 €	12 500,00 €
FNACA	90,00 €	90,00 €	
Football Club Mirande	5 850,00 €	5 850,00 €	6 000,00 €
Génération Mouvement pour tous	135,00 €	135,00 €	100,00 €
Harkis Occitanie Mémoires	180,00 €	180,00 €	200,00 €
Yoseikan Budo			400,00 €
Jeunes Toujours			200,00 €
Judo Club Mirandais	450,00 €	450,00 €	
Kiosq'N'Roch	5 400,00 €	5 400,00 €	5 000,00 €
LACAM Anciens Combattants	270,00 €	270,00 €	250,00 €
LANACR Anciens combattants			250,00 €
LEPA	450,00 €	450,00 €	500,00 €
Les Ailes de Mario	90,00 €	90,00 €	
Les Amis de Lézian			300,00 €
Les chats mirandais	1 500,00 €	1 500,00 €	
Marchés des arts	1 800,00 €	1 800,00 €	
Mirande Badminton Club	450,00 €	450,00 €	
Mirande Vintage	675,00 €	675,00 €	500,00 €
Pelotari Club Mirandais	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Pétanque Amicale Mirandaise	675,00 €	675,00 €	500,00 €
Prévention routière	0,00 €		200,00 €
Restaurant du cœur	450,00 €	450,00 €	500,00 €
Société de chasse Diane du Mirandais	180,00 €	180,00 €	200,00 €
Scrabble Club Astarac	135,00 €	135,00 €	
Secours Catholique	450,00 €	450,00 €	500,00 €
Société de pêche La Fraternelle	450,00 €	450,00 €	500,00 €
Tennis Club Mirandais	810,00 €	810,00 €	
VMEH 32 Section Mirande	180,00 €	180,00 €	200,00 €
	67 545,00 €	67 545,00 €	59 750,00 €

- des charges financières pour 103 340 €.

Les dépenses exceptionnelles sont prévues pour 9 000 €.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 032-213202567-20250410-DCM_25_03_06-BF

Les atténuations de produits qui correspondent au reversement de contributions directes perçues à tort pour 5 000 €.

Les opérations d'ordre (amortissements + virement à la section d'investissement) pour 640 450 €.

➤ *Les recettes de fonctionnement*

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 4 735 570 € contre un montant de 4 718 106,26 € réalisé en 2024.

Le chapitre impôts et taxes intègre les prévisions basées sur les notifications fiscales.

Les produits des services sont évalués à 156 500 €.

Les autres produits de gestion courante sont évalués à 132 150 €.

Les produits financiers et exceptionnels sont évalués à 50 166,36 €.

La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2025 restent inchangés :

. Taxe foncière sur le bâti : 73,22 %.

. Taxe foncière sur le non bâti : 123,39%

. Taxe d'habitation : 13,75%

La section d'investissement :

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

➤ *Les dépenses d'investissement*

Elles sont composées :

- Des Immobilisations corporelles et incorporelles :

Programmation Pluriannuelle des Investissements : 1 773 815 €

- Eglise Sainte Marie : 322 247 €
- Gare routière : 243 000 €
- Salle André Beaudran – Maison des associations : 195 895 €
- Vidéo protection : 4 700 €
- Vestiaires Salle de réception Parc des Sports : 994 696 €
- Pétanque : 13 277 €

BATIMENTS : 33 500 €

- Mairie : 10 000 €
- Ecole Maternelle : 8 500 €
- Haouré : 15 000 €

Réseaux électriques : 13 000 €

- Eclairage Public : 13 000 €

Voirie : 68 640 €

- Rues diverses : 14 000 €
- Boulevard des Cordeliers : 1 620 €
- Boulevard Lascours : 3 020 €
- Place Adrien Pérez : 21 000 €
- Impasse du Glacier : 10 400 €
- Rue Xaintrailles : 11 600 €
- panneaux routiers : 7 000 €

Equipelement et autres immobilisations : 176 845 €

- Mobilier urbain : 7 000 €
- Service fêtes et cérémonie : 26 040 €
- Service voirie : véhicules : 38 000 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 032-213202567-20250410-DCM_25_03_06-BF

SLOW

- Service entretien : 1 705 €
- Service espaces verts : 24 400 €
- Service bâtiments : 6 200 €
- Service cimetière : 7 000 €
- Service communication : 19 500 €
- Décoration Noël : 5 000 €
- Achat d'ordinateurs : 30 000 €
- Mobilier : 12 000 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 032-213202567-20250410-DCM_25_03_06-BF

Les immobilisations incorporelles feront, en 2025 l'objet d'une inscription de 8 000,00 €

- Intranet : 8 000 €
- Du remboursement du capital de la dette pour un montant de 515 000 €.
- Au 1^{er} janvier 2025, le capital restant dû s'élève à 3 415 143,96 € pour 23 contrats de prêt. La dette est majoritairement positionnée sur du taux fixe. La dette est à 100% en risque 1A, (à taux fixe et à taux variable simple) et présente donc le niveau de risque le plus faible.

➤ Les recettes d'investissement :

Elles sont composées :

- Des subventions obtenues qui concernent les programmes suivants :

Article	Désignation	RAR 2025	BP 2025
13	Subventions d'investissement reçues	100 546,00 €	645 382,89 €
1318	Autres subventions		
	ANS Skate Park	23 886,00	
1321	Etat – Fonds verts		
	Rénovation énergétique vestiaires rugby/dojo (sollicitée)		278 680,00
	Aménagement Place Louis Durrieux (obtenue)	36 660,00	
1322	Région		
	Honoraire restauration église (obtenue)		2 250,00
	Construction vestiaire rugby/dojo (obtenue)		17 000,00
	Rénovation énergétique vestiaires rugby/dojo (obtenue)		30 000,00
	Rénovation énergétique école maternelle (obtenue)	40 000,00	
1323	Département		
	Rénovation énergétique vestiaires rugby/dojo (sollicitée)		72 300,00
13251	Communauté de Communes		
	Rénovation énergétique vestiaires rugby/dojo (obtenue)		15 000,00
1328	Autres subventions		
	ANS Rénovation énergétique vestiaires rugby/dojo (obtenue)		100 000,00
	Pétanque : aménagement terrains (obtenue)		5 000,00
1341	DETR		
	Maison des associations (sollicitée)		45 535,00
	Ecole Maternelle Réfection sol des classes (obtenue)		3 597,99
	ADAP Boulodrome (obtenue)		2 015,10
	Construction vestiaires rugby/dojo (obtenue)		59 587,08
	Projet numérique (solde)		3 666,00
	Aménagement WC et Terrains de pétanque (obtenue)		10 751,72
	TOTAL	100 546,00 €	645 382,89 €
		745 928,89 €	

- Des Dotations, fonds divers et réserves pour 147 999,61 € correspondant au FCTVA, à la Taxe d'aménagement.
- Des autres immobilisations financières pour 55 542 €.
- L'autofinancement de la section de fonctionnement pour 163 944,50 €.
- D'un emprunt pour 698 778 €.
- Cessions pour 350 000 € (immeubles Bajon et Esparos).

II. Vue générale du Budget Annexe Assainissement 2025

Recettes		
F	Produits des services (Redevances assainissement, contrôle assainissement, ...)	336 300,00
F	Autres produits gestion courante (arrondis prélèvement à la source)	3,02
F	Produits exceptionnels (quote-part de subventions amorties)	25 750,00
F	Excédent de fonctionnement reporté	43 776,98
I	Dotations Fonds divers Réserves (excédent de fonctionnement capitalisé)	100 000,00
I	Subventions reçues	19 528,80
I	Opérations d'ordres (amortissements)	102 300,00
I	Excédent d'investissement reporté	82 224,73
I	Autofinancement reçue de la section de fonctionnement	55 030,47
TOTAL DES RECETTES		764 914,00
<i>Total des recettes de fonctionnement (F)</i>		<i>405 830,00</i>
<i>Total des recettes d'investissement (I)</i>		<i>359 084,00</i>
Dépenses		
F	Charges générales (élect., eau, combustibles, fournitures, location matériel, entretien bâtiments/réseau /matériel, assurances, ...)	145 100,00
F	Charges personnel	64 500,00
F	Autres charges de gestion courante (admissions en non valeurs)	9 090,00
F	Charges financières (intérêts bancaires)	20 809,53
F	Charges exceptionnelles (Rbmt redevances assainissement perçues à tort)	1 000,00
F	Opérations d'ordre entre section et opérations spécifiques (amortissements, dépréciation)	110 300,00
F	Autofinancement versé à la section d'investissement	55 030,47
I	Remboursement emprunt	91 000,00
I	Immobilisation corporelles et incorporelles (travaux, frais d'études, ...)	242 334,00
I	Opérations d'ordres (amortissements)	25 750,00
TOTAL DES DEPENSES		764 914,00
<i>Total des dépenses de fonctionnement (F)</i>		<i>405 830,00</i>
<i>Total des dépenses d'investissement (I)</i>		<i>359 084,00</i>

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les salaires des 2 agents municipaux affectés à ce service.
- l'entretien et la consommation de la station d'épuration et des postes de relevage (électricité, eau, combustible, réparations diverses,....)
- les achats de fournitures et de petits équipements (fournitures de bureau, petit outillage,...)
- les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de la redevance d'assainissement facturée aux usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif et des prestations de contrôle d'assainissement.

La section d'investissement

- Le remboursement du capital de la dette s'élèvera en 2025 à 91 000 €. Le Budget Assainissement compte 8 emprunts à taux fixe, classés 1A. Le capital restant dû au 01/01/2025 s'élève à 810 166,36 €.
- Les opérations de travaux et des achats d'équipements envisagés, pour un montant total de 86 282 €, sont les suivantes :
 - Étude des réseaux : 61 407 € (restes à réaliser)
 - Reprise réseau lit de la Baïse : 24 875 €.
- Et d'une provision pour travaux pour 156 052 €.

Le volume total des recettes d'investissement est de 359 084 €. Elles sont constituées par :

- Opérations d'ordres liées aux amortissements : 102 300 €
- Solde d'une subvention liée à l'étude des réseaux : 19 528,80 €
- Réserve : 100 000 €
- Excédent d'investissement reporté : 82 224,73 €
- De l'autofinancement de la section de fonctionnement : 55 030,47 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 032-213202567-20250410-DCM_25_03_06-BF

SLO

III. Vue générale du Budget Annexe Régie Culturelle 2025

Recettes		
F	Produits des services (vente production électricité, recettes Ecole de Musique, abonnements médiathèque)	43 100,00
F	Participation du Budget Principal	317 211,00
F	Excédent de fonctionnement reporté	170,00
I	Dotations Fonds divers Réserves (excédent de fonctionnement capitalisé)	6 051,08
I	Amortissements et provisions pour dépréciations	1 105,00
I	Autofinancement reçu de la section de fonctionnement	5 795,92
	TOTAL DES RECETTES	373 433,00
	<i>Total des recettes de fonctionnement</i>	<i>360 481,00</i>
	<i>Total des recettes d'investissement</i>	<i>12 952,00</i>
Dépenses		
F	Charges générales (élect., eau, assainissement, combustibles, fournitures, location matériel, entretien bâtiments/réseau /matériel, assurances...)	65 638,00
F	Charges personnel	216 020,00
F	Autres charges de gestion courante (subventions aux associations culturelles)	70 800,00
F	Charges financières (intérêts bancaires)	923,00
F	Charges exceptionnelles	199,08
F	Amortissements et provisions pour dépréciations	1 105,00
F	Autofinancement versé à la section d'investissement	5 795,92
I	Remboursement emprunt	6 900,92
I	Déficit d'investissement reporté	6 051,08
	TOTAL DES DEPENSES	373 433,00
	<i>Total des dépenses de fonctionnement</i>	<i>360 481,00</i>
	<i>Total des dépenses d'investissement</i>	<i>12 952,00</i>

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les salaires du personnel municipal.
- l'entretien et la consommation des bâtiments culturels (Ecole de Musique, Office du tourisme, Musée et Médiathèque) en électricité, eau, combustible, réparations diverses,...
- les achats de fournitures et de petits équipements (fournitures de bureau, petit outillage,...)
- le versement de subventions aux associations culturelles

NOM de l'ASSOCIATION	Proposition Subvention 2024	Subvention versée en 2024	Proposition Subvention 2025
Association pour la Promotion Culturelle à Mirande	22 500,00	22 500,00	26 000,00
Arts en Gascogne	900,00	900,00	900,00
La Terre Visitée	630,00	630,00	3 000,00
Les Amis du Bach Festival Gers	270,00	270,00	0,00
Line Dance Academy	0,00	0,00	0,00
Lous Mirandes	1 260,00	1 260,00	1 000,00
Mirande Cittaslow	450,00	450,00	500,00
Ouest Rox	9 000,00	6 660,00	2 000,00
VACAM			5 000,00
Photo Vidéo Club Mirandais (aide à l'équipement)			400,00
Photo Vidéo Club Mirandais	450,00	450,00	500,00
Société Philharmonique	27 600,00	27 600,00	29 000,00
Pour le renouveau de la Bastide	1 800,00	1 800,00	2 500,00
TOTAUX	64 860,00	62 520,00	70 800,00

- les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de la participation du budget Principal pour 317 211 €.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement :

Est également comptabilisé dans cette section, le remboursement du capital de la dette pour la somme de 6 900,92 € en 2025.

Le Budget Régie Culturelle compte 1 emprunt à taux fixe, classés 1A. Le capital restant dû au 01/01/2025 s'élève à 58 039,22 €.

Les recettes d'investissement

Elles sont constituées par :

- Opérations d'ordres : 1 100 € (amortissements).
- Excédent de fonctionnement capitalisé pour 6 051,08 €.
- Autofinancement reçu de la section de fonctionnement : 5 795,92 €.

IV. Vue générale du Budget Annexe Espace des Clarisses 2025

Recettes		
F	Autres produits gestion courante (revenus des immeubles et remboursement des charges locatives)	151 170,00
F	Opérations d'ordres (amortissements)	46 130,00
I	Opérations d'ordres (amortissements)	87 500,00
I	Emprunt	85 500,00
TOTAL DES RECETTES		370 300,00
<i>Total des recettes de fonctionnement</i>		<i>197 300,00</i>
<i>Total des recettes d'investissement</i>		<i>173 000,00</i>
Dépenses		
F	Charges générales (électricité, eau, assainissement, combustibles, fournitures, ...)	75 400,00
F	Charges financières (intérêts des emprunts contractés)	21 565,16
F	Autres charges de gestion courante (arrondis TVA)	5,00
F	Opérations d'ordres (amortissements)	87 500,00
F	Déficit de fonctionnement reporté	12 829,84
I	Déficit d'investissement reporté	1 913,93
I	Remboursement capital des emprunts	39 000,00
I	Travaux cabinet radiologie	85 956,07
I	Opérations d'ordres (amortissements)	46 130,00
TOTAL DES DEPENSES		370 300,00
<i>Total des dépenses de fonctionnement</i>		<i>197 300,00</i>
<i>Total des dépenses d'investissement</i>		<i>173 000,00</i>

La section de fonctionnement**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par :

- l'entretien et la consommation du bâtiment en électricité, eau, combustible, réparations diverses,...
- les intérêts des emprunts 2025.

Les recettes de fonctionnement proviennent des revenus des locataires et de la récupération des charges locatives de ces mêmes locataires.**La section d'investissement****Les dépenses d'investissement comprennent :**

- Le remboursement du capital des emprunts : 39 000 €.
- Les travaux du cabinet de radiologie : 85 956,07 €
- Les opérations d'ordres : 46 130 €
- Le déficit d'investissement reporté : 1 913,93 €

L'Espace des Clarisses compte 3 emprunts à taux fixe, classés 1A. Le capital restant dû au 01/01/2025 s'élève à 850 349,34 €.

Les recettes réelles d'investissement

Elles sont constituées par un emprunt pour 85 500 € et des opérations d'ordres pour 87 500 €.